ENTENTE AUXILIAIRE
CANADA-QUÉBEC

sur le développement forestier

Rapport annuel
1985-1986

Canada

Québec

88-02428/

ENTENTE AUXILIAIRE
CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT
FORESTIER

RAPPORT ANNUEL
1985-1986

Sources:
Service canadien des forêts
Tél.: (418) 648-5850

Ministère de l'Énergie et des Ressources
du Québec (Forêts)
Tél.: (418) 643-1813

Dépôt légal - 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-17977-3

AVANT-PROPOS

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier est entrée en vigueur le 1er avril 1985 et expirera le 31 mars 1990. Au terme de la première année d'application de cette entente, le présent document sera d'abord et avant tout un rapport du Comité de gestion sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des programmes et activités.

Le Comité de gestion voudrait aussi présenter, dans ce premier rapport annuel, une revue des outils de gestion et du système qu'il a mis en place pour mener à bonne fin les opérations de l'entente. On pourra y retrouver également des considérations d'ordre forestier, administratif ou financier qui méritent d'être signalées à ce stade-ci de la mise en oeuvre de l'entente parce qu'elles pourront effectivement avoir une influence tant au plan du fonctionnement que des résultats visés.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Avant-propos	i
Table des matières	ii
Sommaire	iii
Liste des tableaux	v
Annexe (tableaux)	vi
1 - INTRODUCTION	1
1.1 - Historique	1
1.2 - Objectifs et programmes	2
1.3 - Programmation budgétaire	4
1.4 - Responsabilités	4
2 - REVUE DES OPÉRATIONS	7
2.1 - Structure organisationnelle	7
2.2 - Procédure de mise en oeuvre	8
2.3 - Information de gestion	9
3 - BILAN ANALYTIQUE DES ACTIVITÉS	11
3.1 - Aménagement des forêts publiques	11
3.2 - Aménagement des forêts privées	21
3.3 - Aménagement des terres fédérales	22
3.4 - Infrastructures des pépinières	25
3.5 - Gestion, communications, évaluation	25
4 - PERSPECTIVES 1986-1987	29
4.1 - Amendements proposés	29
4.2 - Entente de concertation et d'harmonisation	29
4.3 - Nouveau régime forestier	30
4.4 - Programmation 1986-1987	31
5 - ANNEXE	33

SOMMAIRE

Pour la première année des opérations de l'entente, on peut qualifier les résultats obtenus de très bons, surtout pour ce qui concerne le programme de l'aménagement des forêts publiques. Un certain nombre d'ajustements ont toutefois été nécessaires au plan de la gestion, ce qui a permis d'améliorer et d'en faciliter le fonctionnement.

Au plan des réalisations de l'entente, soulignons que 62 271 hectares ont connu une préparation de site dans les forêts privées et publiques du Québec grâce à l'entente, alors que près de 35 000 hectares ont été reboisés au total; c'est l'équivalent d'environ 85,0 millions de plants qui ont été mis en terre. L'ensemble de ces travaux sylvicoles représente une superficie approximativement égale à celle du lac Saint-Jean ou, si l'on veut, à cinq (5) fois celle de l'île d'Orléans. En termes financiers, ces deux types de travaux ont entraîné des dépenses de l'ordre de 23,3 millions de dollars. Par ailleurs, les travaux d'entretien des aires régénérées ont totalisé 9 875 hectares et coûté 4,1 millions de dollars, tandis que la production de semences et de semis a coûté 12 millions de dollars.

Quant au programme d'aménagement des terres fédérales (SCF), la première année d'application en fut une d'information des bandes indiennes et de rodage du système administratif. Ainsi, certains travaux envisagés, de même que la préparation de certains plans d'aménagement forestier, ont dû être reportés d'une année. Au chapitre de la gestion et de l'information, des déboursés de l'ordre de 415 000 $ ont été faits par le SCF au cours de 1985-1986. Par contre, le programme d'immobilisations et d'équipement des pépinières du MERQ a entraîné des dépenses de l'ordre de 2,5 millions de dollars.

En ce qui concerne la programmation de la deuxième année d'application de l'entente, mentionnons que le programme d'aménagement des forêts publiques devrait déjà atteindre sa vitesse de croisière. Plus de 31,0 millions de dollars seront consacrés à ce chapitre si on atteint les objectifs de préparation de terrain (59 625 ha), de reboisement (83,7 millions de plants), d'entretien de plantations (13 000 ha), et de recherche appliquée (1,6 million de dollars). Quant au programme d'aménagement des forêts privées, le budget prévu pour la deuxième année est de l'ordre de 13,4 millions de dollars, pour réaliser 20 000 hectares de préparation de terrain et 18 000 hectares de reboisement. Le programme d'immobilisations et d'équipement du ministère de l'Energie et des Ressources du Québec devrait se poursuivre au même rythme que l'an passé (2 millions de dollars).

Les activités administrées par le Service canadien des forêts, à savoir le programme d'aménagement des terres fédérales, connaîtront pour leur part en deuxième année d'opération des déboursés de l'ordre de 0,8 million de dollars. L'activité "gestion, communications, évaluation" a par ailleurs un budget prévisionnel de 1,2 million de dollars pour l'année 1986-1987.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
SOMMAIRE DES RÉALISATIONS FORESTIÈRES, PAR PROGRAMME ET PAR ACTIVITÉ
ANNÉE 1985-1986

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

		PAGE
Tableau 1:	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier. Programmation budgétaire initiale (1985-1990);	6
Tableau 2:	Sommaire des dépenses (000$) par région administrative et par programme (année 1985-1986);	12
Tableau 3:	Sommaire des réalisations forestières par programme et par activité (province) (année 1985-1986);	13
Tableau 4:	Importance relative des travaux sylvicoles (ha traités par région) (année 1985-1986);	16
Graphique 1:	Importance relative des travaux sylvicoles dans la province selon le type de tenure (année 1985-1986);	17
Graphique 1-A:	Importance relative du traitement "préparation de terrain" par région administrative et selon la tenure (année 1985-1986);	18
Graphique 1-B:	Importance relative du traitement "plantation" par région administrative et selon la tenure (année 1985-1986);	19
Graphique 1-C:	Importance relative du traitement "entretien des aires régénérées" (1) par région administrative et selon la tenure (année 1985-1986);	20

5 - ANNEXE (TABLEAUX)

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS FORESTIÈRES PAR PROGRAMME ET PAR ACTIVITÉ

			PAGE
Tableau 3a:	Région 01:	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	34
Tableau 3b:	Région 02:	Saguenay/Lac-Saint-Jean	35
Tableau 3c:	Région 03:	Québec	36
Tableau 3d:	Région 04:	Trois-Rivières	37
Tableau 3e:	Région 05:	Estrie	38
Tableau 3f:	Région 06:	Montréal	39
Tableau 3g:	Région 07:	Outaouais	40
Tableau 3h:	Région 08:	Abitibi/Témiscamingue	41
Tableau 3i:	Région 09:	Côte-Nord	42
Tableau 3j:	Services centraux		43

1 - INTRODUCTION

1.1 - HISTORIQUE

En 1974, les gouvernements du Québec et du Canada signaient une première entente auxiliaire portant sur le développement forestier. A l'échéance de celle-ci, le 31 mars 1984, la somme de 322 millions de dollars avait été dépensée par les deux gouvernements pour réaliser un programme d'aménagement intensif et de voirie forestière dans les forêts publiques ainsi qu'un programme d'aide à la forêt privée. Ce dernier programme fut mis de l'avant avec la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), les syndicats et offices affiliés et les organismes de gestion en commun (OGC) regroupant des propriétaires de lots boisés.

Le 17 décembre 1984, les deux gouvernements renouvelaient leur entente-cadre relative au développement économique et régional et retenaient, entre autres choses, le principe de l'aménagement forestier intensif de nos forêts en vue d'assurer à l'industrie les approvisionnements nécessaires à son bon fonctionnement et à son expansion à moyen et long terme. Quelques mois plus tard, le 30 mars 1985, le ministre d'État (Forêts) du Canada et le ministre délégué aux Forêts du Québec signaient l'Entente auxiliaire portant sur le développement forestier. De par cette entente, d'une durée de cinq ans, les deux gouvernements acceptaient de réserver 300 millions de dollars pour le secteur forestier québécois et d'en partager les coûts également.

1.2 - OBJECTIFS ET PROGRAMMES

La forêt constitue une source d'activités industrielles vitale pour l'économie canadienne et en particulier pour le Québec. Le secteur forestier québécois fournit de l'emploi à plus de 220 000 personnes; il est le point d'appui économique d'un grand nombre de municipalités et de plusieurs régions périphériques. On compte en effet 1 200 établissements manufacturiers dans l'ensemble du Québec, dont 60 usines de pâtes et papiers. Le secteur forestier verse plus de 2 milliards de dollars en salaires par année et les exportations de produits forestiers représentent une valeur de 4,0 milliards de dollars, soit 23% de toutes les expéditions hors Québec, leur conférant ainsi le premier rang parmi les produits manufacturiers.

La forêt constitue donc un actif si important qu'il est impérieux de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la pérennité de la ressource et la durabilité des emplois dans le secteur. Comme la problématique québécoise rejoint dans les grandes lignes la problématique canadienne de sous-utilisation du potentiel de production du territoire forestier, le gouvernement du Canada décidait d'appuyer les initiatives du Québec en assurant le financement d'une partie des dépenses engagées par le gouvernement du Québec dans le développement forestier. Les objectifs de l'entente et les programmes ou activités qui sont mis en oeuvre pour les atteindre sont axés sur la production de la matière ligneuse et visent plus spécifiquement à:

a) encourager et appuyer les activités d'aménagement forestier afin d'augmenter les disponibilités de bois, de manière à mieux assurer la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière du Québec;

b) remettre en production des territoires forestiers productifs dans les forêts publiques et privées du Québec, y compris les terres fédérales (indiennes) au Québec; et

c) encourager les activités de recherche forestière appliquée relatives aux programmes de l'entente, ainsi que la vulgarisation des résultats et leur diffusion.

Les programmes et activités couvrent les cinq champs principaux suivants:

1- Compte tenu de l'importance relative de la forêt publique (76%) servant à l'approvisionnement de l'industrie, un montant de 190 millions de dollars sera consacré à son aménagement. L'activité "plantations" sera le principal élément de ce programme. Cette composante comprendra aussi des activités de recherche appliquée, de production de plants et d'entretien des aires régénérées.

2- Par ailleurs, comme la forêt privée contribue dans une proportion de 24% aux besoins des usines et qu'elle est aussi avantagée du point de vue de la productivité des sols et de leur proximité des usines, un montant de 90 millions de dollars sera affecté à leur aménagement; à noter cependant que seules les activités "préparation de terrain" et "mise en terre" seront financées dans le cadre de ce programme.

3- Comme les terres fédérales, et plus particulièrement les terres indiennes, représentent un potentiel forestier et que la mise en valeur de ces terres peut avoir des retombées socio-économiques importantes pour les autochtones, il fut convenu que quatre (4) millions de dollars seraient alloués à ce programme.

4- Les deux parties convenaient aussi que le programme du ministère de l'Énergie et des Ressources ayant trait au financement des immobilisations et des équipements des pépinières, soit 10 millions de dollars, serait financé à même les fonds de cette entente.

5- Enfin, pour permettre à la partie fédérale d'assurer le suivi technique et financier de l'entente et maintenir une coordination et une cogestion efficace des termes de celle-ci, une somme de 6,0 millions de dollars sera réservée à cette fin. En plus du financement des opérations requises, cette somme couvrira les dépenses reliées à la mise en oeuvre du plan de communications et à l'évaluation de l'entente.

1.3 - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

Le tableau 1 nous montre les différents programmes et activités de l'entente ainsi que les budgets qui leur ont été affectés initialement. Nous reviendrons sur cette question dans la troisième section de façon plus détaillée quand nous ferons le bilan analytique de la progression des activités de l'entente et des résultats obtenus après une première année d'opération de cette entente.

1.4 - RESPONSABILITÉS

Tel que mentionné précédemment, les coûts prévus dans cette entente sont partagés également par les deux gouvernements, soit 150 millions de dollars chacun. Fait important à signaler, les deux parties assument directement la responsabilité administrative et financière de 10 millions de dollars chacune, soit le programme des infrastructures et des équipements des pépinières pour le Québec et, en contrepartie, le programme d'aménagement des terres indiennes pour le Canada. Aux 4,0 millions de dollars de dépenses prévues pour ce dernier programme s'ajoutent les dépenses (6,0 millions de dollars) relatives à la gestion, au plan de communications et à l'évaluation de l'entente. Une

enveloppe financière de 280 millions de dollars est donc sous la responsabilité du comité conjoint de gestion composé de trois représentants de chacun des deux gouvernements.

Notons également que l'exécution de tous les travaux financés dans le cadre de cette entente, à l'exception de ceux exécutés sur les terres indiennes, est sous la responsabilité du gouvernement du Québec. Il fut convenu toutefois que le Comité de gestion verrait à approuver et à évaluer tous les programmes et activités financés conjointement. La section suivante traitera davantage, et de façon plus détaillée, de la structure et des modalités opérationnelles qui ont été établies pour cette entente.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA - QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

TABLEAU 1: PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE INITIALE (1985-1990)

PROGRAMMES	1985-86	1986-87	1987-90	TOTAL
	(en millions de $)			
1. AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PUBLIQUE				
1.1 Production de semences	1,3			1,3
1.2 Production de plants	12,0			12,0
1.3 Plantations	15,0	25,0	119,5	159,5
1.4 Entretien des aires régénérées	4,0	5,0		9,0
1.5 Recherche appliquée	1,5	1,6	5,1	8,2
TOTAL-FORÊT PUBLIQUE	33,8	31,6	124,6	190,0
2. AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE				
2.1 Préparation de terrain	6,6	6,9	27,3	40,8
2.2 Mise en terre	6,5	6,5	36,2	49,2
TOTAL-FORÊT PRIVÉE	13,1	13,4	63,5	90,0
3. AMÉNAGEMENT DES TERRES FÉDÉRALES	0,8	0,8	2,4	4,0
4. INFRASTRUCTURES DES PÉPINIÈRES	2,0	2,0	6,0	10,0
5. GESTION, COMMUNICATIONS, ÉVALUATION	1,2	1,2	3,6	6,0
TOTAL	50,9	49,0	200,1	300,0

2 - LA REVUE DES OPÉRATIONS

Comme il s'agit du premier rapport annuel de l'entente, nous avons jugé bon de présenter au lecteur les outils de gestion, la structure et la procédure que le comité de gestion a mis en place pour administrer et gérer cette entente.

2.1 - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Afin d'assurer une gestion efficace de la présente entente, les membres du comité de gestion ont d'abord décidé de s'entendre et de préciser le mandat et le cadre dans lequel il devrait fonctionner. Aussi, fut-il convenu d'un règlement de régie interne dans lequel le rôle des membres, les pouvoirs et responsabilités du Comité de gestion, le type et le nombre de réunions et d'autres modalités administratives furent déterminés.

Le Comité de gestion est la plaque tournante de l'entente. Il voit à la programmation, au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des opérations mises en oeuvre dans le cadre de la présente entente, en assure la bonne marche et fait respecter les termes et conditions établis. Il soumet annuellement à l'approbation des ministres responsables le budget des dépenses et les modifications majeures qui s'imposent. Il doit produire des rapports annuels sur la progression des activités et sur les résultats obtenus et en informer le public. Le Comité peut créer tous les sous-comités techniques et/ou consultatifs nécessaires. Ce sont là les principales fonctions du Comité.

Composé de six membres, le Comité doit se réunir au moins quatre fois par an et ce, sur convocation des coprésidents. Ces derniers président les réunions à tour de rôle et chaque membre désigné a droit de

vote. Les secrétaires du Comité assistent aux réunions et rédigent les procès-verbaux et, sous la surveillance immédiate de ce comité, ils planifient et coordonnent toutes les activités de l'entente, fournissent les informations demandées et produisent les rapports requis.

Ci-joint la liste des membres du Comité de gestion au 31 mars 1986:

Québec	Canada
René Rinfret (MER) (coprésident)	Yvan Hardy (SCF) (coprésident)
Claude Godbout (MER)	Normand Lafrenière (SCF)
Roger Paquet (SAIC)	Normand Plante (MEIR)

Secrétariat

Gilles Dugal (SAIC)
Mario Castonguay (MER)
Augustin Lebeau (SCF)

2.2 - LA PROCÉDURE DE MISE EN OEUVRE

Pour ce qui est de l'aspect administratif et du suivi des opérations, nous ne voulons pas ici répéter textuellement les articles 5, 6 et 7 de l'entente relatifs à la procédure de mise en oeuvre, aux frais admissibles, aux contrats à adjuger pour les travaux financés conjointement ou encore aux dispositions financières de l'entente. Rappelons tout simplement que la procédure suivie est celle du gouvernement du Québec pour les projets financés conjointement et qu'il est convenu par exemple que tous les contrats à être octroyés dans le cadre de la présente entente seront accessibles au Comité de gestion et que toute modification importante à cet égard devra recevoir son assentiment.

Quant aux modalités de paiement, mentionnons en résumé que le Canada (SCF) rembourse la moitié des dépenses admissibles effectuées sur présentation d'une demande du Québec (MERQ). Des versements provisoires sont également possibles. À noter aussi que tous les projets financés par l'entente peuvent faire l'objet d'une vérification financière et aussi de visites techniques. De plus, comme il est convenu que toute activité financée par l'entente peut faire l'objet d'une demande de renseignements de la part du Comité de gestion, il est important d'avoir une comptabilité et des documents appropriés et complets où chacune des parties peut retrouver ou obtenir les informations recherchées.

2.3 - INFORMATION DE GESTION

Conformément à l'entente et aux règlements internes du Comité de gestion, l'information jugée nécessaire par une des parties pour compléter l'évaluation et la vérification des travaux lui sera fournie sur demande par l'autre partie. Ceci vaut évidemment tant pour les activités financées conjointement que pour celles qui sont administrées et financées directement par l'une ou l'autre partie.

Quant au programme d'aménagement forestier des forêts publiques, lequel constitue d'ailleurs l'élément principal de l'entente, le MERQ a fourni au SCF périodiquement un sommaire et rapport détaillé sur les activités et sous-activités programmées en regard des travaux et de dépenses réalisés, pour la période en question et par région administrative.

Pour ce qui est du programme d'aménagement des forêts privées, il a été prévu également que le MERQ fournisse au SCF des rapports périodiques sur l'état des réalisations et des dépenses par région et par

syndicat ou organisme de gestion en commun. Ces rapports permettent au SCF de vérifier la facturation et les paiements à faire, ainsi que les écarts entre la programmation et les réalisations.

Au cours de la première année d'application de l'entente, toutes les données de base relatives à la programmation (objectifs et budget) et à la réalisation des travaux exécutés ont été compilées et informatisées par le MERQ et ont fait l'objet de rapports périodiques qui ont été analysés et acceptés par le Comité de gestion. Notons également que le MERQ évalue la possibilité de fournir au SCF ces données de base sur un support magnétique adapté à l'ordinateur du SCF. Ceci permettra d'utiliser les données selon les besoins du SCF, sans qu'il soit requis de faire des compilations manuelles pour leur vérification avant paiement.

3 - BILAN ANALYTIQUE DES ACTIVITÉS

Cette section présente le portrait des résultats obtenus après une première année d'application. Plus spécifiquement, nous traiterons distinctement des trois programmes d'aménagement de la forêt publique, de la forêt privée et des terres fédérales et d'un programme administré par le MERQ concernant les infrastructures des pépinières. Un bref examen est fait également de l'activité "gestion/communications/évaluation" qui tombe sous la responsabilité de la partie fédérale.

3.1 - AMÉNAGEMENT DES FORÊTS PUBLIQUES

Le tableau 2 de la page suivante nous présente le sommaire des dépenses de l'entente pour ce programme. On peut constater qu'un total de 31,3 millions de dollars a été dépensé à ce chapitre au cours de 1985-1986, soit 71,3% de toutes les dépenses de l'entente. C'est donc à plus de 92% que l'objectif fut réalisé puisqu'on y avait prévu des dépenses totales de 33,8 millions de dollars.

Si on regarde maintenant la répartition des dépenses par région administrative, on constate que la région du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (01) a totalisé 10,5 millions de dollars, soit plus du tiers des activités de ce programme. Les régions de Trois-Rivières et du Saguenay/Lac-Saint-Jean s'accaparent chacune de 12% du total des dépenses tandis que l'Abitibi/Témiscamingue suit avec 10,5%.

Le programme d'aménagement des forêts publiques (tableau 3) se divise en cinq activités dont les deux plus importantes sont "la production de plants" qui a totalisé 10,7 millions de dollars en 1985, et l'activité "plantations", qui a entraîné des dépenses de 13,9 millions de dollars. D'une part, la production de plants financée par l'entente s'est élevée à 71,0 millions de plants, dont 60,6 millions de plants à

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
TABLEAU 2: SOMMAIRE DES DÉPENSES (000$) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET PAR PROGRAMME
ANNÉE 1985-1986

PROGRAMMES / RÉGIONS	FORÊTS PUBLIQUES		FORÊTS PRIVÉES (1)		TERRES FÉDÉRALES		PÉPINIÈRES		GESTION, ÉVALUATION, COMMUNICATIONS		TOTAL	
	prévues(2)	réalisées(3)	prévues(2)	réalisées(3)	prévues(2)	réalisées (4)	prévues(2)	réalisées	prévues(2)	réalisées	prévues(2)	réalisées
01 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	10 848	10 452	3 188	3 622	N/A	0	N/A	668	N/A	N/A	N/A	14 742
02 Saguenay/Lac-Saint-Jean	4 251	3 731	787	167	"	15	"	249	"	"	"	4 162
03 Québec	2 887	2 381	3 253	2 204	"	0	"	183	"	"	"	4 768
04 Trois-Rivières	3 601	3 779	1 550	957	"	54	"	201	"	"	"	4 991
05 Estrie	802	743	1 189	590	"	0	"	588	"	"	"	1 921
06 Montréal	2 895	2 842	705	456	"	9	"	214	"	"	"	3 521
07 Outaouais	1 547	1 601	919	528	"	150	"	0	"	"	"	2 279
08 Abitibi/Témiscamingue	4 233	3 352	1 358	734	"	16	"	407	"	"	"	4 509
09 Côte-Nord	634	898	151	166	"	0	"	0	"	"	"	1 065
Services centraux	2 102	1 523 (5)	0	0	"	0	"	0	1 200	416	"	1 939
TOTAL	33 800	31 303	13 100	9 424	800	244	2 000	2 510	1 200	416	50 900	43 897

(1) Utilisation d'une grille de répartition de SPB en régions administratives conçue par le SCF.
(2) Source: Annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
(3) Source: Rapport d'activités au 86-03-31.
(4) Source: État des projets du 86-05-07 du SCF.
(5) Inclut les activités de recherche appliquée, de production de plants et d'entretien d'aires à régénérer.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
Tableau 3: SOMMAIRE DES RÉALISATIONS FORESTIÈRES, PAR PROGRAMME ET PAR ACTIVITÉ
ANNÉE 1985-86

TOTAL - PROVINCE DE QUÉBEC

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	6 071 hl	4 572 hl	1 297
- Production de plants	69 223 mp	70 975 mp	10 700
- Plantations:			13 871
. Préparation de terrain	43 585 ha	43 787 ha	7 551
. Plantation manuelle	49 719 mp	47 590 mp	6 320
- Entretien des aires régénérées	8 442 ha	9 875 ha	4 160
- Recherche appliquée	---	---	1 275 ****
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	6 647 ha	398 ha	412
. Propriétaires regroupés dans un OGC	13 210 ha	18 086 ha	4 516
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	6 645 ha	3 081 ha	440
. Propriétaires regroupés dans un OGC	10 982 ha	11 105 ha	4 056
Terres fédérales:	---	---	244 ***
Pépinières:	---	---	2 510
Gestion, communications, évaluation	---	---	416
		Total:	43 897

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF
****: la plupart des travaux de recherche se déroulent en région. De plus, deux des cinq projets retenus ont été réalisés par des organismes régionaux: UQAC, UQAT.

racines nues et 10,4 millions en récipients. Pour ce qui est de la sous-activité "production de semences", elle a entraîné des dépenses en 1985 qui atteignirent 1 297 000 $. La moitié fut affectée à la récolte de cônes (4 572 hectolitres) et les vergers à graines ont absorbé l'autre moitié, soit 647 000 $. Les tableaux présentés en annexe (3a,b,c,d,e,f,g,h,i) fournissent plus de détails sur la production de semences par région administrative.

D'autre part, l'activité "plantations" se subdivise en deux sous-activités importantes, soit la préparation de terrain et la plantation manuelle. Pour la première, c'est 37 961 hectares qui furent réalisés en 1985 auxquels il faudrait ajouter 5 826 hectares qui correspondent à des travaux préalables à la préparation de terrain, dont le Comité de gestion a décidé d'accepter le financement en cours d'année.

Quant à la sous-activité "plantation manuelle", 47,6 millions de plants ont été mis en terre au cours de l'année 1985. Si on prend une moyenne de 2 500 plants à l'hectare, on peut dire qu'environ 20 000 hectares ont été reboisés.

Par ailleurs, sous l'activité "entretien des aires régénérées", il avait été prévu que 8 442 hectares seraient traités. Finalement, les résultats obtenus montrent que 9 875 hectares avaient fait l'objet de dégagement chimique ou manuel. Le surplus constaté s'explique surtout par le fait que le comité de gestion a accepté d'inclure dans ce programme la sous-activité (67): "nettoiement et dégagement de régénération naturelle de 8 ans et plus " qui n'avait pas été envisagée originalement. Un total de 1 898 hectares ont été exécutés sous cette sous-activité, ce qui a entraîné des dépenses de l'ordre de 685 000 $.

Pour ce qui est de l'activité "recherche appliquée", on constate qu'un montant de l'ordre de 1 275 000 $ a été dépensé à ce chapitre. Ceci

inclut des déboursements pour le centre de transfert technologique en protection contre les feux de forêt à Maniwaki (466 000 $). Le reste (809 000 $) a été dépensé dans le cadre de cinq (5) projets de recherche appliquée réalisés par différents promoteurs. Plus précisément, il s'agit d'un projet de contrôle biologique du framboisier (20 000$), d'un projet de développement des plants étiolés en serre et dans les plantations comparatives (25 000 $), d'un projet de comportement de l'eau dans le sol à la pépinière de Normandin (34 000 $) et d'un projet de culture "in vitro" d'essences forestières (24 000 $). Le Comité de gestion a aussi accepté le financement d'un projet expérimental de dégagement "mécanique" de jeunes plantations. Celui-ci a coûté 706 100 $ en 1985.

Le tableau 4 et les graphiques qui l'accompagnent présentent les réalisations forestières en 1985-1986 de ce programme ainsi que l'importance relative des travaux sylvicoles par région administrative. La région du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue sont de loin les trois régions où les activités forestières sont les plus considérables.

En conclusion, rappelons que les activités de ce programme sur les forêts publiques ont presque atteint les objectifs fixés à 92,6%. Elles visent de fait à faciliter la mise en place d'une réserve suffisante de semences pour répondre aux objectifs d'ensemencement et de production de plants. Il en est de même pour le réseau de vergers à graines dont l'objectif est de bénéficier de semences génétiquement améliorées. Finalement, les activités reliées à la plantation et à l'entretien des aires régénérées ont pour but premier d'accroître le stock ligneux dans les forêts publiques. L'activité "recherche" est reliée aussi à l'aménagement et/ou à l'amélioration des forêts actuelles.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
TABLEAU 4: IMPORTANCE RELATIVE DES TRAVAUX SYLVICOLES (HA TRAITÉS) PAR RÉGION
ANNÉE 1985-1986

	FORÊT PUBLIQUE						FORÊT PRIVÉE			
Travaux sylvicoles	ha préparés (1)		ha plantés (2 500 plants=1 ha)		ha entretenus		ha préparés		ha plantés	
Région	prévus	réalisés	prévus	réalisés	prévus	réalisés	prévus	réalisés	prévus	réalisés
01	10 412	9 294	4 933	4 060	4 944	5 280	4 604	9 037	3 251	4 014
02	8 536	7 658	3 404	3 087	280	715	1 103	226	953	380
03	4 357	2 321	1 267	1 435	669	627	5 183	3 667	4 727	3 457
04	5 210	4 318	2 384	2 747	414	298	2 185	1 583	1 897	1 242
05	160	135	160	145	--	35	2 578	809	2 447	1 333
06	2 440	2 814	867	1 366	515	721	1 106	620	1 008	1 224
07	2 550	2 515	1 685	1 829	930	1 234	1 454	1 091	1 326	953
08	8 470	7 032	4 788	3 923	450	250	1 417	1 171	1 816	1 344
09	1 450	1 874	400	444	240	715	227	280	202	239
Services centraux										
Total	43 585	37 961	19 888	19 036	8 442	9 875	19 857	18 484	17 627	14 186

(1) travaux préalables non inclus

NOTE: Les prévisions proviennent de la programmation signée le 85-12-17.
Les réalisations proviennent du rapport d'activité au 86-03-31.

GRAPHIQUE 1:

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
IMPORTANCE RELATIVE DES TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA PROVINCE SELON LE TYPE DE TENURE
1985-1986

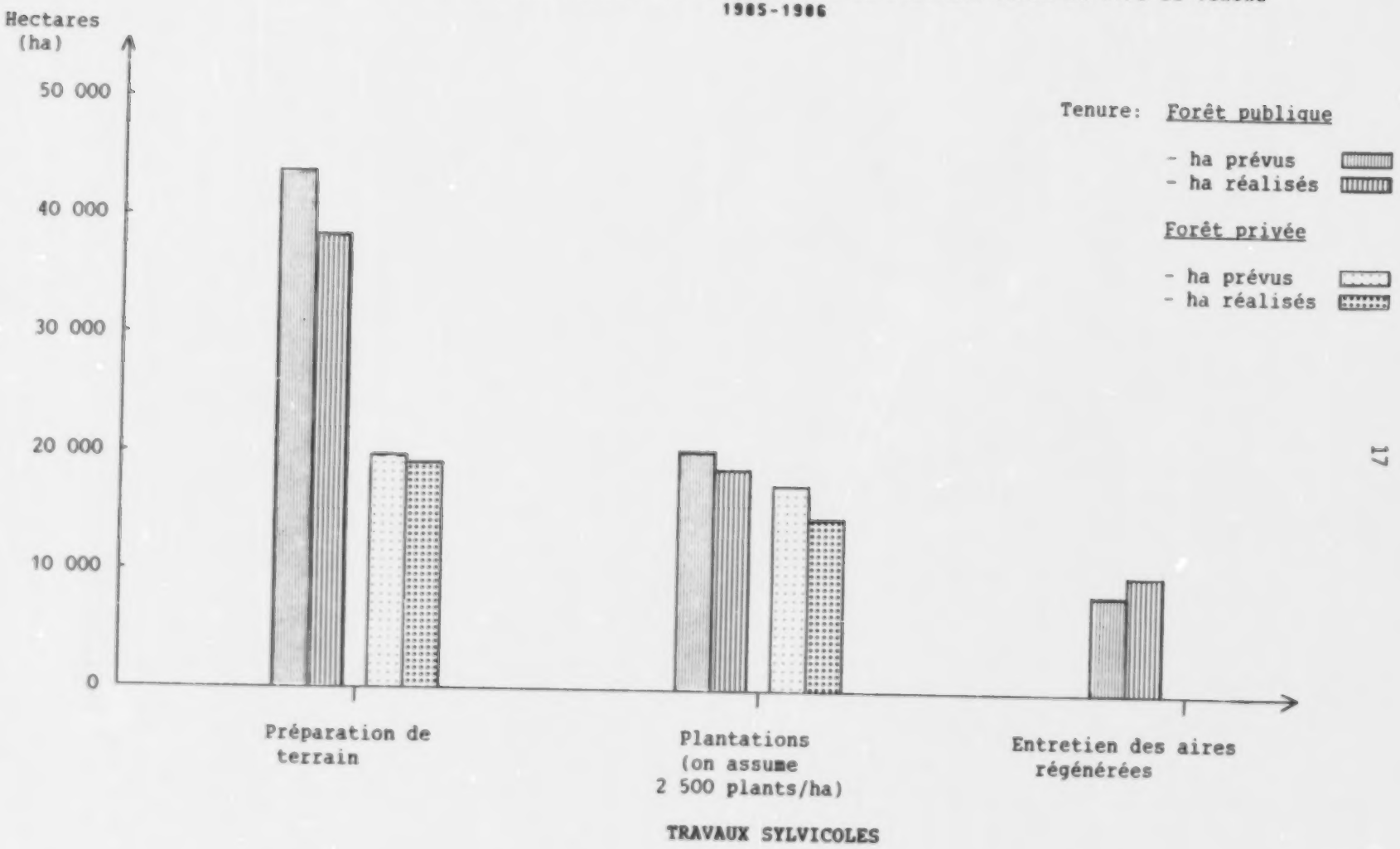

GRAPHIQUE 1-A:

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
IMPORTANCE RELATIVE DU TRAITEMENT "PRÉPARATION DE TERRAIN" PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET SELON LA TENURE
ANNÉE 1985-1986

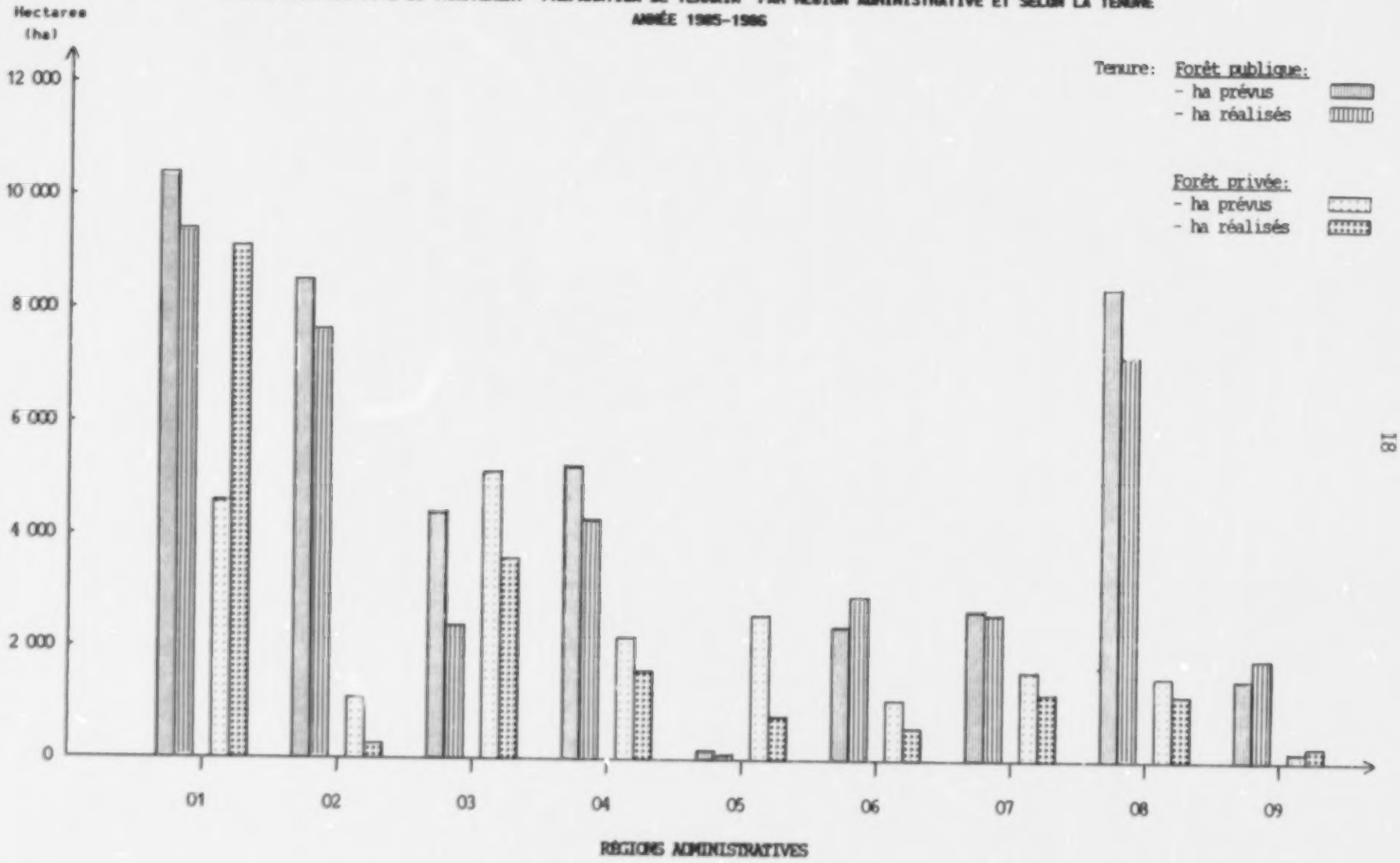

GRAPHIQUE 1-B:

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
IMPORTANCE RELATIVE DU TRAITEMENT "PLANTATION" (1) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET SELON LA TENURE
ANNÉE 1985-1986

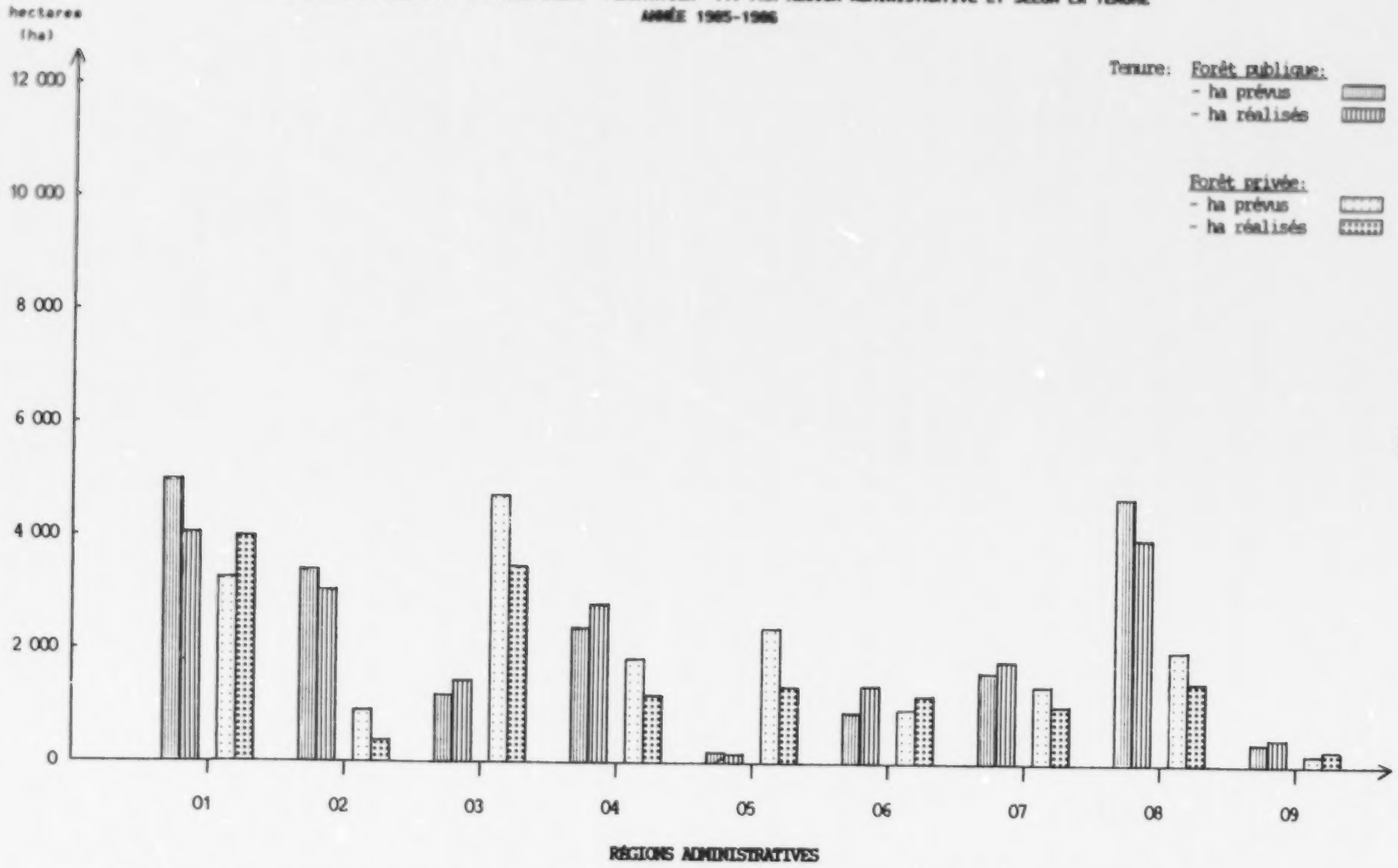

(1) Pour rendre compatibles les résultats de forêt publique avec ceux de forêt privée, on assume 2 500 plants par hectare.

GRAPHIQUE 1-C:

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA/QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
IMPORTANCE RELATIVE DU TRAITEMENT "ENTRETIEN DES AIRES RÉGÉNÉRÉES" PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET SELON LA TENURE
ANNÉE 1985-1986

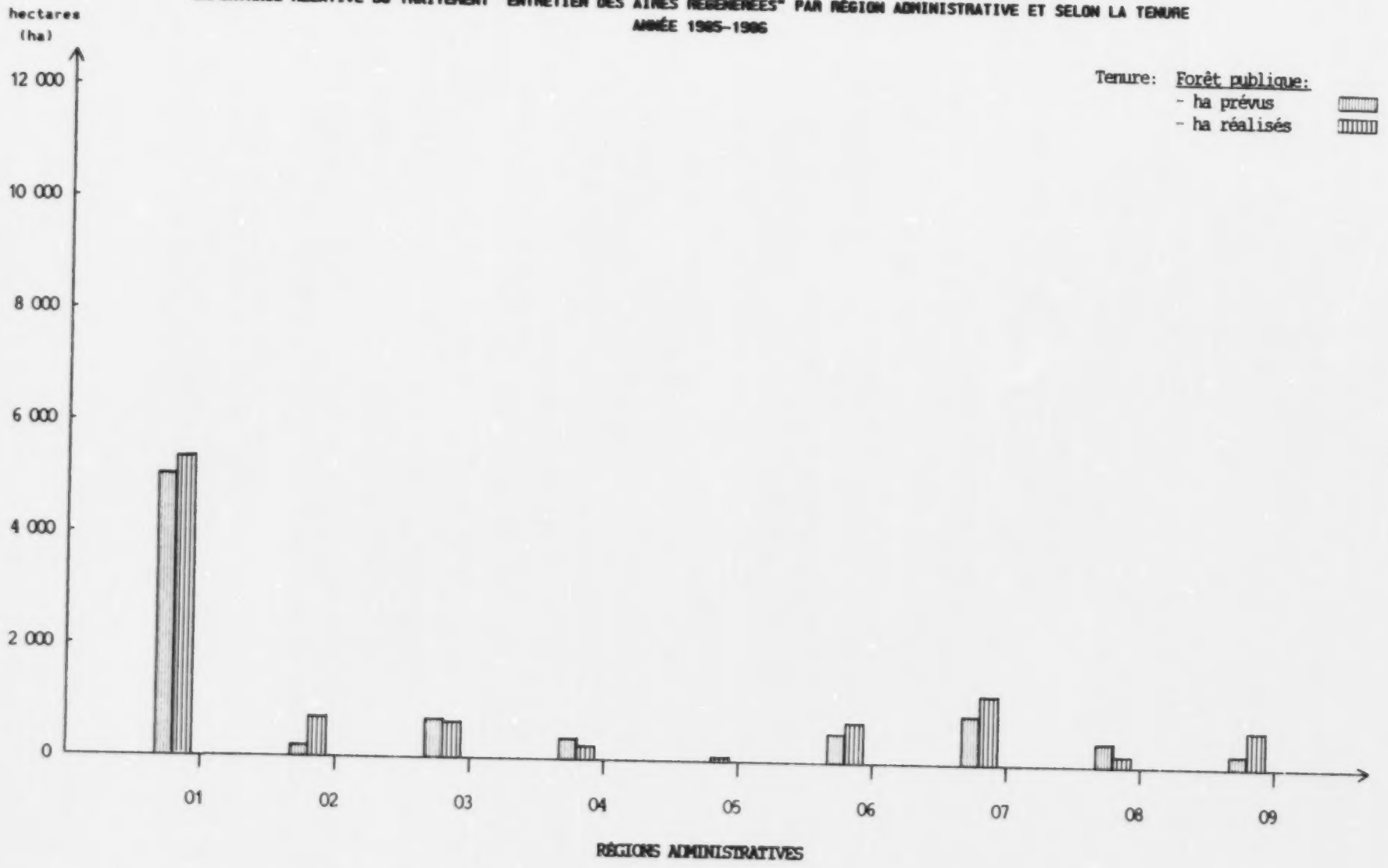

3.2 - AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE

Ce programme d'aménagement comporte deux activités seulement, soit celles reliées aux travaux de préparation de sites et celles reliées à la mise en terre de semis. A noter cependant que certaines activités de suivi, d'analyse et de vérification sont financées à même les fonds réservés à cette fin.

Rappelons d'abord que les activités en forêt privée admissibles dans le cadre de l'entente peuvent être réalisées par tous les propriétaires, regroupés ou non dans les organismes de gestion en commun. Le tableau 3 relatif au sommaire des réalisations indique qu'il avait été estimé que 6 647 hectares feraient l'objet d'une préparation de sites par des propriétaires non regroupés (demandes individuelles), par rapport à 13 100 hectares par les propriétaires regroupés (OGC). A l'activité "mise en terre", on peut constater que 6 645 hectares seraient exécutés par les propriétaires "individuels" comparativement à 10 982 hectares par les membres d'organismes de gestion en commun ou de groupements forestiers.

A la fin de l'année 1985-1986, c'est un total de 9,4 millions de dollars qui a été déboursé au chapitre des forêts privées, dont 4,9 millions de dollars pour l'activité "préparation de sites" et 4,5 millions de dollars sous la rubrique "mise en terre". Le tableau 3 nous montre aussi les écarts entre les prévisions et les réalisations de ce programme. On constate que les activités des propriétaires non regroupés ont été beaucoup plus faibles que prévues. Ceci s'explique surtout par le fait que le programme est en phase d'implantation, donc avec plus de contraintes administratives et de sensibilisation de la clientèle visée. En effet, à peine 398 hectares ont subi une préparation de terrain chez les non regroupés, alors que 18 086 hectares ont été préparés par les propriétaires regroupés, soit un surplus de 37%

pour ces derniers, tandis que les non regroupés n'ont réalisé que 6% des prévisions. Concernant la sous-activité "mise en terre", les propriétaires "individuels" ont réalisé 3 081 hectares, soit 47% de l'objectif, tandis que les regroupés l'ont dépassé d'à peine 1%.

Le tableau 4 et les graphiques 1, 1-A, 1-B qui précèdent montrent, par région administrative, l'importance relative des hectares traités dans le cadre de ce programme. On se rend compte que, pour l'activité "préparation de sites", la région du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dépasse largement les objectifs. En effet, plus de 9 000 hectares ont été réalisés par rapport à 4 600 prévus. Toutes les autres régions, à l'exception de la Côte-Nord, n'ont pas réalisé les prévisions et ce, à des degrés divers.

Quant à la quantité d'hectares plantés, le même scénario se répète. Notons également que la région "01" représente 28% de l'ensemble des réalisations de plantations et 48% des travaux de préparation de terrain réalisés au niveau de toute la province. Encore une fois, on trouve l'explication de cette importance par le fait que cette région pratique l'aménagement forestier depuis plusieurs années et que les groupements forestiers sont nombreux et très actifs.

3.3 - AMÉNAGEMENT DES TERRES FÉDÉRALES

LES ORIENTATIONS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le plan de travail du premier exercice financier, établi en avril 1985, a été assez bien respecté. Les objectifs étaient de mettre en place une structure organisationnelle, de rencontrer et d'expliquer aux responsables des diverses bandes indiennes les modalités et les conditions du programme ainsi que les services techniques offerts par le SCF. A noter que la plupart des réserves indiennes du Québec n'ont pas à leur disposition les ressources ni les connaissances requises pour aménager adéquatement leur patrimoine forestier. D'où, la nécessité pour la majorité d'entre elles d'acquérir d'abord un plan

d'aménagement forestier qui définit les orientations et les priorités en termes de travaux d'aménagement nécessaires à la mise en valeur de leur territoire forestier.

Au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ce programme, le SCF a insisté également auprès de chaque bande sur l'importance à attacher au suivi technique et financier des projets qui seront financés par le programme. Le SCF tient aussi beaucoup à ce que les travaux soient exécutés le plus possible par les autochtones eux-mêmes et que l'encadrement et le suivi technique soient sous la responsabilité d'un ingénieur ou d'un technicien forestier engagé par la bande s'il n'y a pas déjà un autochtone formé à cette fin. Chaque bande doit également prévoir la formation ou le perfectionnement de quelques membres de la communauté de façon à faciliter un jour la gestion autochtone et professionnelle de la ressource "forêt".

LE BILAN DES ACTIVITÉS

Après une année d'application du programme, le SCF a réussi à rencontrer en 1985 toutes les bandes susceptibles d'adhérer au programme et à leur fournir les lignes directrices et les modalités de fonctionnement. Des ententes contractuelles ont été signées avec les bandes suivantes:

- Mistassini (Cris)
- Waswanipi (Cris)
- River Desert (Algonquins)
- Timiscaming (Algonquins)
- Kanesatake/Kahnawake (Mohawks)
- Kahnawake (Mohawks)
- Obedjiwan (Atikamekw)
- Manouane (Atikamekw)
- Weymontachie (Atikamekw)
- Betsiamites (Montagnais)
- Mashteuiatsh (Montagnais)

Dans le cas des quatre premières bandes citées plus haut, il s'agit de contrats relatifs à des travaux sylvicoles. Quant aux autres, les ententes touchaient la confection de plans d'aménagement ou de plans simples de gestion. Les dépenses totales pour 1985-1986 pour ces contrats se sont élevés à 244 000 $.

Il est bon de souligner toutefois que la réalisation du plan d'aménagement de la réserve de Betsiamites a été retardée d'un an pour des raisons administratives. Cette réalisation est prévue pour l'automne 1986 à un coût de 50 000 $. Concernant la forêt de Doncaster, appartenant aux conseils de bande de Kanesatake et de Kahnawake, il était convenu de réaliser un plan d'aménagement forestier, mais sa réalisation a été aussi reportée au prochain exercice financier en raison cette fois du refus du SCF de changer les termes de référence déjà convenus.

Par ailleurs, le SCF n'a pu conclure d'entente avec les Algonquins de Pikogan et du Lac-Simon. Le programme dans ces deux réserves doit être relancé au cours de l'automne 1986. Dans le cas de Pikogan, il est prévu de faire exécuter un plan d'aménagement (appel d'offres) tandis qu'au Lac-Simon, un plan simple de gestion serait suffisant.

Les montagnais de Maliotenam (Sept-Iles) ont fait parvenir une résolution du conseil de bande demandant de réaliser un plan de gestion. Dans le cas de la réserve de Mingan, c'est un plan d'aménagement intégré des ressources qui est jugé nécessaire. Les ingénieurs du SCF sont d'accord pour dire aussi que le développement forestier de cette réserve est plutôt secondaire. Une collaboration du ministère des Affaires indiennes (MAIN) serait souhaitable dans ce cas.

En ce qui a trait à la réserve de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), le développement forestier de cette réserve prend un sens particulier puisqu'il s'agit de terrains détenus par des propriétaires privés. Aussi,

l'entente conclue avec cette bande a porté sur la réalisation de 25 plans simples de gestion. Le SCF élaborera en 1986 avec les responsables de la bande une formule de gestion dans le but de faciliter le suivi des réalisations forestières.

En ce qui concerne les trois bandes "Atikamekw" de Manouane, d'Obedjiwan et de Weymontachie, il fut convenu avec leur conseil régional (ATIKAMEKW SIPI) de confectionner d'abord des plans d'aménagement pour chacune de ces bandes à partir desquels sera prévu un programme d'intervention pour le prochain exercice financier.

3.4 - INFRASTRUCTURE DES PÉPINIÈRES

Ce programme est sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources. Il vise à compléter les immobilisations du Ministère pour la production de plants requis par le programme de reboisement du Québec, à savoir 300 millions de plants à mettre en terre à partir de 1988.

Au cours de l'exercice 1985-1986, les dépenses totales à ce chapitre ont atteint un peu plus de 2,5 millions de dollars. Elles dépassent sur ce plan la prévision budgétaire qui établissait à 2,0 millions de dollars le rythme annuel des dépenses pour le programme des pépinières.

Le tableau 2 nous présente les dépenses en capital effectuées en 1985-1986 pour chacune des régions administratives du Québec où l'on retrouve des pépinières gouvernementales ou privées.

3.5 - GESTION / COMMUNICATIONS / ÉVALUATION

Comme on l'a mentionné plus haut, la partie fédérale a estimé les dépenses relatives à sa gestion, aux communications et à l'évaluation de

l'entente à 6,0 millions de dollars. Cette somme provient de l'enveloppe financière fournie par le gouvernement fédéral et est administrée directement par le SCF.

Au cours de la première année d'opération (1985-1986), ces trois activités ont entraîné au SCF des dépenses de fonctionnement, de capital et de salaires de l'ordre de 416 000 $.

i) GESTION

Pour assurer la gestion et le suivi technique et financier des opérations de l'entente de façon la plus efficace possible, le SCF a dû mettre en place une structure organisationnelle appropriée. Au cours de la première année d'application, sept (7) personnes ont été affectées à plein temps ou de façon occasionnelle dans le cadre de l'entente par le SCF.

Le SCF a mis l'emphase sur le suivi technique des activités forestières financées par l'entente. Le but poursuivi par le SCF dans cet exercice est double, à savoir de mieux comprendre le système opérationnel du MERQ et aussi de pouvoir apprécier un certain nombre de réalisations dont il devra défrayer la moitié des coûts. Cet exercice devrait lui permettre également de comparer et porter des jugements sur la progression générale des programmes en regard de la programmation acceptée par le Comité de gestion. Le SCF a décidé toutefois de se limiter à un certain nombre de projets représentatifs par région et de les analyser de façon systématique.

ii) COMMUNICATIONS

Il est prévu qu'un plan de communications soit élaboré et mis en oeuvre au cours de l'entente. Ce plan vise à améliorer la perception du public sur la situation du secteur forestier au Québec et sur l'importance des défis à relever. Il a pour objet également de susciter un mouvement d'appui et de reconnaissance à l'égard des activités financées conjointement. Enfin, il veut appuyer la mise en oeuvre par le SCF du programme d'aménagement des terres indiennes en favorisant la participation et la vulgarisation des connaissances pour les autochtones. Cette année (1985-1986), cette composante a entraîné des dépenses de l'ordre de 20 000 $.

Au cours de 1985-1986, voici les principaux points saillants qui méritent d'être soulignés pour ce qui concerne la réalisation du plan de communications de l'entente:

a) Lors de la signature de l'entente, le 30 avril 1985, un déjeuner fut offert à de nombreux représentants du milieu forestier québécois et de la presse. Le texte de l'entente a été imprimé et distribué dans les deux langues.

b) Le début des travaux de construction du Centre de transfert technologique en protection des forêts de Maniwaki a été souligné officiellement. Cette cérémonie a eu lieu le 15 novembre et fut complétée par une conférence de presse.

iii) **ÉVALUATION**

En plus des exercices réguliers de contrôle et de vérification continue qui sont faits dans le cadre de l'entente, le Comité de gestion doit éventuellement définir le cadre de l'évaluation qui doit être réalisée en phase finale de l'entente.

À cet égard, une proposition de cadre d'évaluation a déjà été élaborée et proposée au Comité de gestion. À noter cependant que des discussions sont présentement en cours entre le SAIQ et le MEIR dans le but de préciser le cadre et d'établir les critères d'évaluation.

4 - PERSPECTIVES 1986-1987

4.1 - AMENDEMENTS PROPOSÉS

Selon l'article 9 de l'entente, des amendements peuvent être apportés si les ministres responsables de chacune des parties y consentent par écrit.

Au cours de l'exercice 1985-1986, les articles 4.6 (j), 4.8 et 10 de l'entente ont subi une légère modification. L'amendement no 1 concerne la date d'annexion à l'entente du "cadre d'évaluation". La date d'échéance indiquée pour l'élaboration du cadre d'évaluation était celle du 31 mars 1986. Cette date d'échéance a été reportée au 31 décembre 1986. Ce changement de date a entraîné également une modification à l'article 10 et l'adoption de l'amendement no 2. Cet article mentionne en effet que ledit cadre d'évaluation doit être annexé à l'entente avant le 31 décembre 1986.

L'amendement no 3 se réfère également à un changement de date, mais concerne l'article 4.8 de l'entente. Le 31 mars 1987 est ainsi devenu, au lieu de 1986, la date limite pour modifier les annexes "B" et "C" de l'entente relatives à la programmation pour tenir compte des changements et des priorités du nouveau régime forestier du Québec qui devrait avoir été précisé à cette date.

4.2 - ENTENTE DE CONCERTATION ET D'HARMONISATION

On peut lire à l'article 13 de l'entente que les deux gouvernements ont convenu d'élaborer une entente de concertation et d'harmonisation concernant les programmes de recherche forestière.

Au cours de la première année de l'entente, il y eut un certain nombre de discussions relativement à cette question. Le milieu forestier semble cependant souhaiter une plus grande coordination de la recherche forestière. Comme il était question que soit créé par le MERQ un conseil consultatif de la recherche forestière, dont ferait partie le SCF, il a été décidé d'attendre les développements avant de poursuivre cette démarche.

Par ailleurs, un sous-comité technique sur la recherche forestière a été créé au cours de l'année 1985. Celui-ci, à la demande du Comité de gestion de l'entente, a élaboré et proposé récemment une "grille d'analyse de projets de recherche". Cette grille d'évaluation, acceptée par le Comité de gestion, identifie les trois volets suivants comme prioritaires, à savoir le reboisement, le transfert de technologie et le traitement des peuplements. A titre indicatif, le sous-comité a aussi proposé que les budgets de l'entente consacrés à la recherche suivent l'importance relative accordée à ces trois volets dans l'entente, à savoir environ 70% pour le reboisement, 20% pour le traitement des peuplements et 10% pour le transfert de technologie.

4.3 - NOUVEAU RÉGIME FORESTIER DU QUÉBEC

En juin 1984, le ministère de l'Énergie et des Ressources amorçait un processus de révision de sa politique forestière en publiant un document de consultation définissant la problématique d'ensemble du secteur forestier québécois. En juin 1985, le Ministère poursuivait cette démarche en présentant un énoncé de politique forestière contenu dans le document "Bâtir une forêt pour l'avenir".

Au cours des derniers mois, le gouvernement du Québec a entrepris un processus législatif visant à modifier l'actuel régime forestier. Un avant-projet de loi sur les forêts sera soumis à l'automne et les

divers intervenants concernés seront invités à faire part de leurs représentations en Commission parlementaire. Le projet de loi pourrait être soumis à l'Assemblée nationale avant la fin de 1986 ou au début de 1987 et entrer en vigueur en avril 1987.

Essentiellement, le nouveau régime forestier proposé insiste sur la nécessité de fournir un effort sans précédent et soutenu de mise en production du territoire forestier, d'associer les utilisateurs de matière ligneuse à cet effort et de pratiquer un aménagement selon des modalités d'intervention soucieuses de la diversité des usages de la forêt.

Il est cependant encore trop tôt pour mesurer l'impact sur l'entente du nouveau régime forestier. L'article 4.8, modifié de façon à reporter l'échéance en mars 1987, prévoit cette éventualité.

4.4 PROGRAMMATION 1986-1987

La deuxième année des opérations de l'entente devrait connaître des résultats aussi bons, sinon meilleurs, que ceux de l'an dernier dans tous les programmes. Le système est rodé et les outils ont été mis en place pour les mener à bonne fin, spécialement pour ce qui concerne le programme relatif aux forêts publiques.

La programmation de l'aménagement des forêts publiques a déjà été annoncée et toutes les unités de gestion ont démarré leurs projets. Des dépenses totales de 31,6 millions de dollars sont prévues à ce chapitre dans le cadre de l'Entente. Le budget alloué pour l'activité "plantations" de ce programme sera de l'ordre de 25,2 millions de dollars. L'objectif de réalisation est de préparer 59 625 hectares et mettre en terre 83,7 millions de plants. Le budget de l'activité "entretien des aires régénérées" par contre atteindra 4,8 millions de dollars pour le traitement de 13 000 hectares. La "recherche appliquée" aura 1,6 million de dollars comme budget en 1986-1987, dont

580 000 $ pour le projet du centre de protection contre les feux de Maniwaki. Le reste servira au financement de projets reliés à l'amélioration de la forêt (reboisement) et au transfert de technologie.

Nous avons bon espoir que le programme d'aménagement des forêts privées réussisse à prendre sa vitesse de croisière, en particulier pour les activités avec les propriétaires non regroupés (aide individuelle). Le budget annuel prévu pour l'ensemble de ce programme est de l'ordre de 13,0 millions de dollars et, si les difficultés d'implantation au programme d'aide individuelle sont surmontées, les objectifs de réalisations devraient être atteints. En ce qui concerne la préparation de terrain, 1,5 million de dollars (5 056 hectares) sont prévus pour les propriétaires non regroupés (aide individuelle) et 5,8 millions de dollars sont envisagés pour les organismes de gestion en commun pour effectuer des travaux sur 15 718 hectares. Quant à la mise en terre, un peu plus de 6 millions de dollars sont prévus pour l'ensemble des propriétaires qui effectueront des travaux sur plus de 18 000 hectares. L'aide individuelle à cet égard devrait représenter 30% du total des travaux en forêt privée financés par l'entente.

Quant au programme d'aménagement des terres indiennes (SCF), le budget prévu est de l'ordre de 800 000 $. Plusieurs ententes contractuelles ont été signées récemment et tout indique que des résultats plus concrets seront observés cette année dans la plupart des bandes indiennes qui ont adhéré au programme. Par ailleurs, les activités du SCF relatives à la gestion, au plan de communications et à l'évaluation devraient être plus importantes cette année. Le budget prévisionnel pour l'année 1986-1987 montre que la somme de 1 199 500 $ est prévue à cet égard.

Le programme d'immobilisations et d'équipements des pépinières du MERQ est déjà bien démarré. Le budget prévisionnel est de l'ordre de 2,0 millions de dollars pour l'année 1986-1987.

5 - ANNEXE

RÉALISATIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Tableau 3a

RÉGION 01: BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	806 hl	877 hl	364
- Production de plants	25 825 mp	26 971 mp	4 356
- Plantations:			3 698
. Préparation de terrain	10 412 ha	10 829 ha	2212
. Plantation manuelle	12 333 mp	10 151 mp	1486
- Entretien des aires régénérées	4 944 ha	5 280 ha	2 034
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	---	---	17
. Propriétaires regroupés dans un OGC	4 604 ha	9 037 ha	2 145
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	---	---	9
. Propriétaires regroupés dans un OGC	3 251 ha	4 014 ha	1 451
Terres fédérales:	---	---	0 ***
Pépinières: Saint-Modeste et Sainte-Luce	---	---	668
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	14 742

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

RÉGION 02: SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	870 hl	615 hl	221
- Production de plants	12 273 mp	10 025 mp	1 484
- Plantations:			1 846
. Préparation de terrain	8 536 ha	8 270 ha	922
. Plantation manuelle	8 510 mp	7 718 mp	924
- Entretien des aires régénérées	280 ha	715 ha	180
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	223 ha	5 ha	13
. Propriétaires regroupés dans un OGC	880 ha	221 ha	51
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	221 ha	166 ha	22
. Propriétaires regroupés dans un OGC	732 ha	214 ha	81
Terres fédérales: ***			
R.I. Mistassini		. inventaire de régénération	15 ***
R.I. Mashteuiatsh		. plan simple de gestion	
Pépinières: Normandin	---	---	249
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	4 162

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

RÉGION 03: QUÉBEC

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	149 hl	200 hl	46
- Production de plants	5 000 mp	6 000 mp	980
- Plantations:			1 095
. Préparation de terrain	4 357 ha	2 574 ha	648
. Plantation manuelle	3 167 mp	3 587 mp	447
- Entretien des aires régénérées	669 ha	627 ha	260
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	2 480 ha	214 ha	184
. Propriétaires regroupés dans un OGC	2 703 ha	3 453 ha	898
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	2 480 ha	947 ha	167
. Propriétaires regroupés dans un OGC	2 247 ha	2 510 ha	955
Terres fédérales:	---	---	0 ***
Pépinières: Duchesnay	---	---	183
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	4 768

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
*: selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

RÉGION 04: TROIS-RIVIÈRES

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	2 253 hl	792 hl	269
- Production de plants	4 250 mp	4 250 mp	928
- Plantations:			2 338
. Préparation de terrain	5 210 ha	5 520 ha	1381
. Plantation manuelle	5 959 mp	6 868 mp	957
- Entretien des aires régénérées	414 ha	298 ha	244
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	480 ha	88 ha	43
. Propriétaires regroupés dans un OGC	1 705 ha	1 495 ha	475
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	480 ha	180 ha	32
. Propriétaires regroupés dans un OGC	1 417 ha	1 062 ha	407
Terres fédérales: R.I.: Weymontachie, Obedjiwan, Manouane		. plan d'aménagement	54 ***
Pépinières: Grandes-Piles	---	---	201
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	4 991

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

Tableau 3e

RÉGION 05: ESTRIE

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	80 hl	---	13
- Production de plants	4 575 mp	5 723 mp	574
- Plantations:			141
. Préparation de terrain	160 ha	225 ha	97
. Plantation manuelle	400 mp	362 mp	44
- Entretien des aires régénérées	---	35 ha	15
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	1 800 ha	46 ha	53
. Propriétaires regroupés dans un OGC	778 ha	763 ha	189
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	1 800 ha	628 ha	78
. Propriétaires regroupés dans un OGC	647 ha	705 ha	270
Terres fédérales:	---	---	0 ***
Pépinières: East-Angus	---	---	588
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	1 921

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

Tableau 3f

RÉGION 06: MONTRÉAL

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	160 hl	209 hl	113
- Production de plants	9 000 mp	9 900 mp	1 310
- Plantations:			1 029
. Préparation de terrain	2 440 ha	2 854 ha	519
. Plantation manuelle	2 168 mp	3 414 mp	510
- Entretien des aires régénérées	515 ha	721 ha	390
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	520 ha	23 ha	60
. Propriétaires regroupés dans un OGC	586 ha	597 ha	150
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	520 ha	735 ha	61
. Propriétaires regroupés dans un OGC	488 ha	489 ha	185
Terres fédérales: R.I.: Kahnawake et Kanesatake		. plan d'aménagement . plan de gestion	9 ***
Pépinières: Berthierville	---	---	214
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total	3 521

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

Tableau 3g

RÉGION 07: OUTAOUAIS

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	903 hl	520 hl	135
- Production de plants	---	---	---
- Plantations:			1 081
. Préparation de terrain	2 550 ha	2 515 ha	458
. Plantation manuelle	4 213 mp	4 572 mp	623
- Entretien des aires régénérées	930 ha	1 234 ha	385
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	704 ha	16 ha	24
. Propriétaires regroupés dans un OGC	750 ha	1 075 ha	259
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	704 ha	138 ha	31
. Propriétaires regroupés dans un OGC	622 ha	815 ha	214
Terres fédérales: R.I.: Maniwaki		91 mp plantés 48 ha préparés 90 ha de coupe d'amélioration inventaire de régénération	150 ***
Pépinières:	---	---	0
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total	2 279

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

RÉGION 08: ABITIBI/TÉMISCAMINGUE

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	772 hl	1 298 hl	88
- Production de plants	8 300 mp	8 106 mp	1 068
- Plantations:			2 147
. Préparation de terrain	8 470 ha	7 671 ha	975
. Plantation manuelle	11 969 mp	9 808 mp	1172
- Entretien des aires régénérées	450 ha	250 ha	49
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	360 ha	6 ha	14
. Propriétaires regroupés dans un OGC	1 057 ha	1 165 ha	266
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	360 ha	220 ha	26
. Propriétaires regroupés dans un OGC	1 456 ha	1 124 ha	428
Terres fédérales: R.I.: Waswanipi		. scarification et inventaire de régénération . dégagement	16 ***
Pépinières: Trécesson	---	---	407
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total	4 509

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

Tableau 3i

RÉGION 09: CÔTE-NORD

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	78 hl	61 hl	48
- Production de plants	---	---	0
- Plantations:			496
. Préparation de terrain	1 450 ha	3 329 ha	339
. Plantation manuelle	1 000 mp	1 110 mp	157
- Entretien des aires régénérées	240 ha	715 ha	355
- Recherche appliquée	---	---	0
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	80 ha	---	4
. Propriétaires regroupés dans un OGC	147 ha	280 ha	83
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	80 ha	67 ha	14
. Propriétaires regroupés dans un OGC	122 ha	172 ha	65
Terres fédérales:	---	---	0 ***
Pépinières:	---	---	0
Gestion, évaluation, communications	---	---	0
		Total:	1 065

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" détaillée signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.

Tableau 3j

SERVICES CENTRAUX

	PRÉVISIONS *	RÉALISATIONS **	DÉPENSES RÉALISÉES (000$) **
Forêts publiques:			
- Production de semences	---	---	0
- Production de plants	---	---	0
- Plantations:			0
. Préparation de terrain	---	---	0
. Plantation manuelle	---	---	0
- Entretien des aires régénérées	---	---	248
- Recherche appliquée	---	---	1 275 ****
Forêts privées:			
- Préparation de terrain			
. Propriétaires non regroupés	---	---	0
. Propriétaires regroupés dans un OGC	---	---	0
- Mise en terre			
. Propriétaires non regroupés	---	---	0
. Propriétaires regroupés dans un OGC	---	---	0
Terres fédérales:	---	---	0 ***
Pépinières:	---	---	0
Gestion, évaluation, communications	---	---	416
		Total:	1 939

hl: hectolitres
mp: mille plants
ha: hectares
* : selon l'annexe "C" signée le 85-12-17.
**: selon le rapport d'activités au 86-03-31.
***: selon l'état des projets du 86-05-07 du SCF.
****: la plupart des travaux de recherche se déroulent en région. De plus, deux des cinq projets retenus ont été réalisés par des organismes régionaux: UQAC, UQAT.